ETHIQUE DU CARE

Marie Absil

Marie Absil, philosophe, animatrice au Centre Franco Basaglia

Résumé:

Le care offre des possibilités de polysémie intéressantes pour faire jouer son imaginaire au niveau social, pour alimenter des controverses sur les savoirs et sur les pratiques qui en sont issues. Le concept de care, en anglais, recouvre tant des attitudes que des actions. Bien plus, ce cadre conceptuel comporte une dimension éthique attachée au particulier qui se révèle comme une alternative crédible à une conception de la justice universelle orientée exclusivement vers l'intérêt général.



Cette analyse s'inscrit dans la thématique :

SAVOIRS EN CONTROVERSES

Réflexion sur les savoirs en tant que constructions théoriques porteuses de valeurs, de modes de pensées, de pratiques professionnelles et de normes qui façonnent la vie quotidienne. La mise en controverse de ces savoirs ouvrant la possibilité d'un partage de pouvoir créatif et démocratique.

Cette analyse est téléchargeable sur www.psychiatries.be 1ère édition, juin 2013

Editeur responsable:

Centre Franco Basaglia asbl, rue Cathédrale 12, 4000, Liège.

Courriel: info@psychiatries.be

Avec le soutien de :





Convaincus que les termes employés pour décrire le monde participent également à sa construction ainsi qu'aux représentations que nous pouvons avoir du social, nous sommes en recherche de mots nouveaux pour traduire et instituer des modèles de soins plus positifs et émancipateurs pour les usagers.

Dans cette analyse, nous allons travailler un concept qui a été forgé en dehors du champ de la santé mentale : le care. Conceptualisé par des chercheuses américaines¹, le care offre des possibilités de polysémie intéressantes quand il s'agit de faire jouer son imaginaire au niveau social, pour alimenter des controverses sur les savoirs et sur les manières de faire qui sont issues de ces savoirs.

Bien plus, le cadre conceptuel du care renouvelle la morale basée sur l'universel en comportant une dimension éthique, attachée au particulier, qui se révèle comme une alternative crédible à une conception de la justice orientée exclusivement vers l'intérêt général.

QU'EST-CE QUE LE CARE?

En français, le « care » est souvent un peu hâtivement traduit par « soin ». Cette traduction, purement littérale, est restrictive si elle se limite à entendre par « soin » l'apport d'un secours par des actions de type techniques ou cliniques. En effet, le concept de care possède, en anglais, une dynamique polysémique qui recouvre aussi bien des attitudes que des actions.

Joan Tronto définit le care comme suit :

« Activité caractéristique de l'espèce humaine, qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, de perpétuer et de réparer notre monde, afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nos personnes et notre environnement, tout ce que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie² »

Le care a une dimension pragmatique. En effet, le care ne se limite pas à l'intention de secourir des personnes, il met en forme un savoir au sens strict et une intelligence des situations. Si le care met en œuvre un savoir opératoire, technique et clinique, il comporte également une dimension relationnelle qui est primordiale. En ce sens, il est un travail, un outil, une fonction mais aussi une médiation. Le care, en s'inscrivant dans le relationnel, n'est pas seulement une activité (une pratique concrète instituée et reconnue socialement), c'est également une disposition (une aptitude ou, encore mieux, une attitude vis-à-vis d'autrui).

LES QUATRE DIMENSIONS DU CARE

Joan Tronto divise le care en quatre phases distinctes. Elle associe ensuite chacune des phases du care avec une disposition morale qui lui est spécifique.

¹ Voir les ouvrages de Joan Tronto, *Un Monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, Editions La Découverte, 2009 et Carol Gilligan, *Une voix différente. Pour une éthique du care*, Paris, Flammarion, 2008.

² Joan Tronto, Un Monde vulnérable. Pour une politique du care, Paris, Editions La Découverte, 2009, p. 13 et 143.

1. Le « caring about » ou « se soucier de » :

Le souci d'autrui implique d'être capable non seulement de discerner l'existence d'un besoin mais aussi de reconnaître la nécessité d'y répondre. Il s'agit ensuite d'évaluer la possibilité et les moyens d'apporter une réponse à ce besoin. Le « caring about » implique donc à la fois une capacité de perception (on constate qu'il y a un problème) et une intelligence pratique (on évalue les besoins, les ressources et les capacités nécessaires pour y répondre). Au niveau moral, c'est ici la disposition de *l'attention* qui est mobilisée.

2. Le « taking care of » ou « prendre en charge » :

Il s'agit maintenant d'agir concrètement en vue de répondre au besoin identifié, de se montrer responsable par rapport à ce qui a été constaté. La dimension morale de *responsabilité* implique ici une notion d'efficacité. Les moyens déployés par le « *taking care of* » le sont uniquement en vue d'une fin clairement identifiée. Pas question ici de suivre aveuglément un quelconque protocole, un programme de soins tracé d'avance. Les actes posés doivent absolument répondre aux besoins de la personne et aux contextes dans lesquels ils émergent.

3. Le « care giving » ou « prendre soin » :

Cet aspect implique à la fois l'aspect opératoire et l'aspect relationnel du care. Le « care giving » envisage en effet l'activité du care dans sa dimension de contact avec les personnes. Le dispensateur de care rencontre autrui à travers son besoin. La relation de soin prend donc une dimension tout à fait singulière : singularité des personnes, des situations et de la dimension relationnelle ouverte par les soins prodigués. Ici, la disposition morale correspondante est l'adaptabilité dans ses compétences. En effet, il ne suffit pas de rentrer en relation avec autrui, il faut rencontrer ses besoins de manière efficace. Il s'agit ici d'être capable d'optimiser ses pratiques face à une situation concrète.

Il est à noter que cette dimension du care est tellement importante qu'il existe une tendance chez beaucoup de chercheurs à réduire la notion de care à cet aspect de contact direct avec les personnes au travers, notamment, de toutes les tâches qui concernent les soins du corps. Il va sans dire que réduire le care à une seule de ses dimensions, à une signification univoque, est un appauvrissement de cette notion. En effet, la dimension de savoir-faire du care est indissociable de son aspect de savoir-être. Le dispensateur de care est donc non seulement responsable d'acquérir les compétences nécessaires à son travail mais il doit aussi faire preuve de souplesse et adapter ses compétences à la singularité de la situation.

4. Le « care receiving » ou « recevoir le soin » :

Le bénéficiaire du care réagit aux soins qui lui sont donnés. C'est à travers ces réactions que le dispensateur de care peut s'assurer qu'il répond bien aux besoins du bénéficiaire, que son travail a un résultat. C'est à ce niveau que le care prévoit une dimension de réciprocité dans la relation. En effet, c'est uniquement par la réaction de l'autre que le travailleur peut évaluer son action. La réussite, ou à tout le moins la convenance des soins prodigués, sont mesurés grâce à la réponse réactionnelle du bénéficiaire. Cette dimension de réciprocité assure des relations

plus symétriques puisque le bénéficiaire participe pleinement au processus et qu'il a l'opportunité de reprendre la main par son initiative, rééquilibrant ainsi la relation. Le bénéficiaire a besoin de soins mais le pourvoyeur de care a besoin de son côté de pouvoir s'assurer de son action par la réaction du bénéficiaire.

La disposition morale requise à ce niveau est la *capacité à recevoir*. En effet, si une réaction est *adressée* au pourvoyeur, elle doit pouvoir être *reçue* par lui.

Le care, en associant ainsi des dimensions de l'activité opératoire à des dispositions morales, devient une sagesse pratique.

LA DIMENSION ÉTHIQUE DU CARE

Une nouvelle conception de la justice - l'éthique du care - dépasse les oppositions traditionnelles entre raison et sentiment, intérêts particuliers et volonté générale. En effet, l'éthique du care est une éthique du lien qui repose sur une « morale contextuelle³ ». Théorisée par Joan Tronto et Carol Gilligan⁴, elle est caractérisée par des sentiments moraux spécifiques (attention, responsabilité, adaptabilité, capacité à recevoir) et par une attention aux particularités, à la singularité qui remplace un universalisme abstrait. Le care est une pratique et une éthique qui a l'avantage de mettre en controverse certains principes valorisés par notre société libérale et qui font partie de ce que certains appellent la « justice des forts », comme l'autonomie ou le culte de la performance.

Il existe deux conceptions classiques de la justice dans les régimes démocratiques. Elles ont toutes deux pour but de défendre les droits fondamentaux des citoyens à travers des pratiques politiques qui doivent maintenir la cohésion sociale. La première est issue des « philosophes du Contrat », de Rousseau à Rawls. Elle stipule que la politique doit être issue de la Volonté générale. La deuxième a été formalisée par les philosophes « utilitaristes », comme John Stuart Mill ou Jeremy Bentham, et soutien que la politique est l'expression des libertés individuelles. Le point commun de ces deux conceptions de la justice est qu'elles sont traduites par des règles de portée universelle. Dans ce cadre, basé sur la raison, la justice est gouvernée par des principes généraux qui doivent s'appliquer à tous. La Déclaration des Droits de l'Homme est le meilleur exemple de règles à portée universelle. Pour fonctionner, ce système de justice universelle s'adresse à un « homme généralisé » qui possède des qualités sensément communes à tous.

Ce modèle montre cependant ses limites par sa tendance à laisser sur le bord de la route des personnes qui justement débordent les limites des principes généraux. Aujourd'hui, les individus « hors normes », certains vont jusqu'à dire « anormaux », doivent absolument

_

³ Laurence Harang, Care et politique: la voix des femmes, Cairn info, http://www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2009-2-page-139.htm

⁴ Voir note 1.

rencontrer certains critères pour que leurs droits soient respectés (logement, travail, participation...). Droits que les principes de justice universelle assurent pourtant à tous. C'est ainsi que les usagers de la santé mentale, par exemple, ressentent parfois les parcours de soins qui leur sont proposés comme des injonctions de « mise en conformité⁵ » plutôt que comme une offre d'aide qui prendrait réellement en compte leurs difficultés et leurs projets. En effet, il existe des personnes qui ne seront jamais, quoi qu'elles fassent, en conformité avec l'universalisme et l'égalitarisme théorique.

Avec le concept de « care », le changement majeur est qu'il ne s'agit plus de « rendre les personnes défaillantes conformes », voire de faire « pour » ou « à la place » des personnes quand elles sont incapables, il est question de « faire avec ». A la « prise en charge » prévue par la justice basée sur des principes universels se substitue une « prise en compte » des personnes rendue possible par le souci d'autrui. Souci teinté de bienveillance, par un regard non victimaire et nuancé, qui permet de prendre la personne « là où elle est⁶ » et de l'accompagner « là où elle veut aller⁷ ». Il ne s'agit plus de se reposer sur des principes universellement applicables mais d'apporter des réponses qui soient contextuelles et spécifiques. Réponses qui visent à sauvegarder le relationnel comme enjeux moral plutôt que d'appliquer une justice par des principes logiques.

L'originalité du concept de care au niveau des théories morales est d'autoriser une interprétation des différentes voix morales plutôt que de prétendre, comme les théories morales classiques qui ont fait naître la justice de «l'homme généralisé», à l'objectivité et à l'universalité. Le dilemme de Heinz⁸ montre qu'un problème moral ne peut pas toujours être résolu efficacement par un raisonnement déductif et abstrait basé sur une logique de respect des droits.

Une femme est malade et les médicaments qui pourraient la guérir sont trop chers pour son mari. Que doit faire cet homme ? Voler les médicaments à son pharmacien ou risquer de voir mourir sa femme en s'abstenant ? La justice universelle traduit ce dilemme en termes de conflit entre le droit à la propriété et le droit à la vie. Selon les principes de justice universelle le droit à la vie est supérieur au droit de propriété et la loi, construction humaine, devrait être changée dans ce cas-ci. Le mari devrait donc voler les médicaments pour sa femme au mépris de la loi présente.

Mais une autre réponse est possible quand on examine le problème d'un autre point-de-vue. En effet, si le mari vole les médicaments au pharmacien, il risque d'aller en prison. Dans ce cas, il ne pourrait être présent pour s'occuper de sa femme malade. Plutôt que d'invoquer un conflit de droit, l'éthique du care conduit à s'interroger sur la responsabilité du pharmacien qui

_

⁵ Voir l'analyse, Les mots pour le dire : quand on interroge les questions de sémantique, sur : www.psychiatries.be

⁶ Parole d'usager, rencontre Psytoyens du 16 avril 2013.

⁷ Ibidem.

⁸ Marie Garreau, Alice Le Goff, Care, justice et dépendance. Introduction aux théories du care, Paris, PUF philosophies, 2010, pp.42-43

devrait se laisser convaincre de fournir les médicaments nécessaires. Pour résoudre ce dilemme, l'éthique du care ne se base donc pas sur des principes logiques et abstrait mais prend en considération la responsabilité des uns et des autres dans les relations humaines. Les protagonistes ne sont plus perçus comme des adversaires qui s'affrontent dans un litige sur une question de droit mais comme des individus en relation qui sont co-responsables les uns des autres.

L'attention à la singularité qui est le fondement de l'éthique du care ne doit donc pas masquer sa dimension universelle. En effet, chacun, même le plus « favorisé » ou le plus « fort » a été ou sera vulnérable à un moment de sa vie⁹, comme chacun, même la personne la plus fragile, peut être un jour pourvoyeur de care et aider autrui. Personne n'est « victime » ou « gagnant » à temps plein. La grande nouveauté de l'éthique du care est donc que loin d'être une morale centrée sur les faibles, elle est une dynamique de tous vers tous. En effet, l'éthique du care se préoccupe d'abord de l'importance accordée aux responsabilités mutuelles et au maintien des relations quand la justice universelle s'attache exclusivement au respect des droits. Si l'éthique du care ne vise pas à supprimer les principes de justice universelle, elle peut nous enseigner à les appliquer de manière singulière et différenciée.

-

⁹ Ne serait-ce que dans sa prime enfance ou sa vieillesse.